

Motion en vue d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Vigy :

Projet de motion présenté par Alain Vanzella, Marie-Claire Leclaire, Jean-Luc Saint Eve, Barbara Fanchini, Anne Mayer, Hervé Boulanger et Audrey Champaud

Considérant que la permanence de l'offre de soins sur la commune de Vigy est aujourd'hui grandement fragilisée ;

Considérant que deux médecins, les docteurs Claus et Dumont, un dentiste, le docteur Courtalon ainsi que le podologue, Monsieur Marchesi, ont quitté la commune ;

Considérant que la Villa Medica ne répond plus aux préoccupations et aux attentes des deux jeunes médecins récemment installés, ni des kinésithérapeutes et que leur maintien à Vigy est à ce jour loin d'être assuré voire clairement remis en question ;

Considérant que notre voisine, la commune de Sainte-Barbe, a annoncé sa volonté de voir aboutir avant la fin du mandat « *une opération d'aménagement intégrant des logements locatifs pour les jeunes, des logements pour les anciens qui ne souhaitent plus rester dans leur maison devenue trop grande et une maison de santé qui pourrait accueillir médecins, infirmières et kinés* ». Cf. RL du 23/02/2017 ;

Considérant que quels que soient les travaux envisagés, la structure même de la Villa Medica est incompatible avec les objectifs de modernité, d'accessibilité et d'efficacité légitimement recherchés aujourd'hui par les professionnels de santé ;

Considérant que les maisons de santé pluridisciplinaires visent à offrir à la population, sur un même lieu, un ensemble de services de santé. Elles regroupent des activités médicales et paramédicales, favorisent les prises en charge coordonnées et répondent à l'évolution des modes d'exercices souhaités par de nombreux professionnels. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins sur les territoires ;

Considérant que la commune dispose du foncier nécessaire ;

Considérant dans ce contexte, qu'il appartient au conseil municipal de se positionner très rapidement sur l'opportunité d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire afin de porter un message fort et volontaire sur le sujet, tant auprès des praticiens concernés que de l'ensemble des habitants de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Reconnait** que la permanence de l'offre de soins sur la commune est une priorité qui doit concentrer toute son attention ;
- **Exprime** sa préoccupation quant au départ possible des kinésithérapeutes et des médecins et ses conséquences sur la pérennité de la Pharmacie des Villages ;
- **Demande** le lancement sans délai d'une étude de faisabilité et de programmation pour la construction, dans une éventuelle dynamique intercommunale avec les communes voisines, d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire à Vigy ;
- **Demande** l'ouverture d'une ligne de crédit à cet effet sur le budget primitif 2017 ;
- **Demande** que toutes les aides publiques potentielles soient sollicitées ;
- **Demande** la création d'un comité de pilotage ouvert aux élus qui souhaitent y participer ;
- **Dit** que la décision relative à cette motion sera portée à la connaissance des habitants de la commune.